**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 75 (1930)

Heft: 2

Rubrik: Chroniques et nouvelles

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CHRONIQUES et NOUVELLES

## CHRONIQUE SUISSE

Aux nouveaux camarades : les conditions générales de notre armée.

— L'instruction des soldats alpins. — Le colonel-commandant de corps Brugger. — Genève, port franc.

La livraison de septembre 1929 de la Revue militaire suisse a publié un article sur la méthode de combat qui paraît devoir être préconisée dans notre armée. Constamment, cet objet est demeuré au nombre de ceux qui occupent l'un des premiers rangs, pour ne pas dire le premier rang de ceux auxquels doit s'attacher l'attention de notre cadre d'officiers, officiers de toutes fonctions et de tous commandements. De nombreux articles, en 1929, ont sous-entendu ou affirmé expressément cette préoccupation. Elle reparaît à chaque instant dans les travaux de nos collaborateurs. Il en sera de même en 1930.

Au moment où de nouveaux éléments, les lieutenants de la dernière promotion font leurs premières armes dans l'armée et prennent contact avec leurs aînés, il n'est pas inutile de marquer le point, très sommairement, et uniquement pour éclairer notre lanterne.

Le principe général, celui qui est contenu dans l'affirmation que tout Etat soucieux de conserver son indépendance en tous temps doit posséder l'armée de sa politique, impose à la Suisse la formation et l'instruction d'une armée capable d'assurer la volonté de la Confédération de rester en dehors des conflits armés qui peuvent s'élever entre des Etats européens.

Comme, d'autre part, notre territoire est exigu et nos moyens limités, notre politique d'abstention nous enjoint de mettre notre armée, soit sa constitution et son instruction, dans tel état que nul ne se montre tenté de passer sur nous pour porter la guerre chez quelque autre de nos voisins. Nous partons de l'idée qu'aucun d'entre eux ne s'attaquera à la Suisse pour elle-même, pour en faire la conquête et accroître leur territoire de la dépouille du sien. Nous devenons ainsi, pour leur stratégie, un lieu de passage qui leur permette de s'en prendre à leur adversaire réel par-dessus nos têtes.

De là, pour nous, l'obligation de constituer une armée qui soit une force dont l'étranger préfère ne pas procurer l'appoint à son ennemi. Matériellement, par son effectif et par sa composition, c'est-à-dire le personnel et les armes qui la constituent, et la façon dont ils sont groupés, en outre par le matériel mis à sa disposition, elle doit répondre à nos conditions territoriales et démographiques; intellectuellement, elle doit être préparée aux luttes qu'elle pourrait être appelée à soutenir; cette seconde obligation est du domaine de l'instruction, soit de la tactique et, pour le haut commandement, de la stratégie.

Que nos jeunes camarades veuillent bien ne pas perdre ces considérations de vue en lisant les études de nos collaborateurs consacrées à la composition de l'armée et à l'enseignement qui y est donné ou que l'on propose d'y donner.

\* \*

Le tableau des écoles et des cours pour 1930 prévoit, dans la 1<sup>re</sup> division, une école d'infanterie de montagne, à Dailly, pour un tiers des recrues des régiments de montagne 5 et 6. Les deux autres tiers passent leur école avec les recrues de la plaine, comme par le passé. Ainsi, sur trois hommes incorporés dans l'infanterie de montagne de la 1<sup>re</sup> division, un aura été instruit en montagne. Ce n'est pas tout à fait une demi-mesure ; c'est un tiers de mesure, mais c'est mieux que rien.

Si nous en jugeons par un article intéressant du lieut.-colonel H. Frick, publié par l'Allgemeine Schweizerische Militärzeitung 1, il règne encore d'assez nombreuses divergences d'opinions sur les nécessités de l'instruction de l'infanterie de montagne. Le lieut.-colonel Frick insiste sur la condition de la formation du soldat indépendamment de la formation de l'alpin. Il relève l'erreur des opinions extrêmes qui ne voient qu'une des deux conditions, alors qu'il faut s'efforcer de les remplir toutes deux.

C'est clair, le meilleur alpin sera un combattant insuffisant s'il n'est pas un bon soldat, discipliné, attentif aux ordres de son chef; et la troupe alpine la mieux entraînée aux fatigues de la marche à la montagne sera insuffisante au combat si elle n'a pas été dressée à la ponctualité et à l'obéissance, indispensables à la cohésion d'une unité.

Mais ce que l'on demande, ce n'est pas d'abandonner une des conditions pour l'autre, c'est de mettre les recrues en telle situation qu'elles s'imprègnent des exigences de la discipline, tout en faisant connaissance avec le terrain sur lequel elles seront appelées à faire valoir les qualités du bon soldat. Les recrues des fortifications qui

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Gebirgsausbildung. Livraison du 15 décembre 1929.

reçoivent leur instruction à Andermatt deviennent-elles de moins bons soldats que celles qui sont formées sur les plaines du Loup ou à Planaise?

Nous voyons ce que l'on répondra peut-être. Cette réponse est implicitement contenue, semble-t-il, dans l'étude du lieut.-colonel Frick. Pas n'est besoin, pas même n'est utile de former tous les soldats alpins aux difficultés que doivent savoir surmonter de petits groupements en mission spéciale, patrouilles, éclaireurs, menus détachements. Pour ces missions-là, que l'on dresse plus ou moins spécialement les futurs exécutants, sous la direction de chefs expérimentés. Mais le gros des fantassins alpins ne nécessite pas autant.

Est-ce en application de cette conception qu'a été résolu le partage par un tiers et deux tiers des recrues à envoyer à Dailly et sur la place d'armes de Lausanne? C'est possible, mais cela ne paraît pas répondre aux exigences de l'instruction générale des troupes alpines. Jusqu'à meilleur informé, nous en restons à notre opinion que le fantassin alpin peut être soumis au dressage du bon soldat sans que soient négligées ses qualités de soldat de montagne.

D'autre part, il est juste de retenir un argument pratique, celui du temps qu'absorbe le moindre mouvement sur terrain montagneux, temps dont on prive l'instruction individuelle du soldat. Ici encore, il y a lieu de s'appliquer à une conciliation qu'on trouvera dans le choix de la place d'armes.

\* \*

Décédé dans sa soixante-seizième année, le colonel-commandant de corps Brugger a été enterré à Coire, le 1<sup>er</sup> février. Sur sa tombe, M. le conseiller fédéral Minger a dit la reconnaissance de l'armée et de la Confédération envers l'un de ses meilleurs enfants.

Au Conseil des Etats, où il a représenté pendant de nombreuses législatures les catholiques-conservateurs grisons, le colonel Brugger a été, en effet, un défenseur convaincu de l'armée, n'hésitant jamais à descendre dans l'arène politique lorsque les intérêts militaires du pays étaient en jeu, et les soutenant avec ardeur et éloquence.

Sa carrière militaire a répondu à ses convictions et à son activité; ses commandements supérieurs ont été le commandement de la région du Gothard comme colonel-divisionnaire, et il a fonctionné en qualité d'adjudant-général de l'armée pendant l'occupation des frontières, de 1914 à 1918. Il suit dans la mort le général Wille et le commandant de corps von Sprecher. Ainsi passent ceux qui furent à la tête de notre armée pendant la guerre européenne.

En 1917, ayant été appelé par l'Association catholique de la

ville de St-Gall à prendre la parole, le jour du Jeûne fédéral, au cours d'une manifestation patriotique de cette association, son discours a fait l'objet d'une brochure : Volk und Heer, qui fut mise en vente au bénéfice de la Croix-Rouge.

\* \*

Nous avons eu raison de qualifier de rumeurs les bruits qui ont couru au sujet de Genève port franc. Pas de fumée sans feu, mais, dans le cas particulier, le feu est très petit. Quelques milieux essentiellement savoyards et fort peu nombreux, continuent à rêver d'une Genève grande ville de France, une deuxième Lyon qui serait l'orgueil de la région économique de Savoie et du Bas Léman. Ils se servent du litige des zones pour leur agitation. Comme il se doit, restons en position de surveillance, mais sans attribuer à des rumeurs une importance qu'elles n'ont pas.

## CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations dans le haut commandement.

Les mutations que l'on attendait depuis si longtemps, parce qu'on les avait annoncées très à l'avance, ont été enfin prononcées au début de l'année et ce sont de très heureuses étrennes que M. Maginot, le successeur de M. Painlevé au ministère de la guerre, a ainsi apportées à l'armée française.

Pourquoi cette décision a-t-elle pu rester tant de mois en suspens ? Car on ne pense pas que le gouvernement ait eu, comme motif, l'unique préoccupation de la faire coïncider avec l'époque du nouvel an! C'est qu'en vérité, on n'avait pas manqué de s'apercevoir, chez nous, de la difficulté qu'il y avait à trouver un successeur éventuel au maréchal Pétain dans le poste qu'il occupe depuis la fin des hostilités, celui de la vice-présidence du Conseil supérieur de la guerre. Certes, nul ne désire que l'illustre vainqueur de Verdun, le redresseur du moral et de la discipline de 1917, sans quoi il nous eût été impossible de tenir et de supporter la dure campagne finale de 1918, le grand chef qui consentit encore en 1925-1926 à redresser dans le Rif marocain, une situation que les habitudes de guerre coloniale avaient rendue très précaire, nul ne désire, dis-je, voir le maréchal abandonner les hautes fonctions dans lesquelles il aura encore rendu de si éminents services.

Mais l'âge aidant — le maréchal n'a pas loin de 75 ans, — et un accident étant, par ailleurs, toujours possible, le gouvernement avait le devoir de pourvoir à sa succession éventuelle. L'idée première et la plus simple qui fût, était de recourir à l'un des grands acteurs de la guerre qui, heureusement, sont encore largement représentés parmi les membres actuels du Conseil supérieur de la guerre. Pourtant, on sentait l'intérêt qu'il y avait, au point de vue général, à recourir à un personnel de direction... mettons, pour ne froisser personne, moins cristallisé dans les événements de la grande guerre que ne le sont les commandants d'armée ou de groupe d'armées de cette époque.

On a tant dit et redit, en France, que la rançon de la victoire pour une armée, était que celle-ci gardait indéfiniment à sa tête les généraux lui ayant valu cette victoire, que dix ans après l'armistice l'opinion était devenue unanime qu'il fallait enfin rompre avec la traditionnelle gérontocratie.

Toutefois, il n'y avait aucune raison à ce qu'on infligeât la moindre blessure d'amour-propre à l'un quelconque de ces chefs, artisans respectables de nos plus glorieux succès. On parle couramment de l'ingratitude de la démocratie. Au moins la nôtre se faisait-elle scrupule de paraître ingrate, et c'est ainsi qu'on a longtemps cherché à tourner la difficulté tout en apportant au commandement cette rénovation, cet influx de sang plus jeune dont on sentait à la fois la prudence d'y pourvoir et la nécessaire utilité pour satisfaire aux besoins de l'armée actuelle.

Une fois d'accord sur le principe, restait à s'entendre sur le choix des personnes. C'est ici que la difficulté commençait. De tous nos chefs qualifiés de jeunes, presque par euphémisme, et aptes à remplir la fonction de généralissime, le nom du général Weygand était unanimement prononcé. Or celui-ci n'avait pas l'honneur d'être, si l'on peut ainsi parler, en odeur de sainteté auprès des partis avancés. Ceux de nos politiciens qui s'intitulent les soutiens de la République et dont le premier geste, s'ils arrivaient au pouvoir, serait, ainsi qu'ils nous l'ont promis, de « mettre la légalité en vacances », voyaient rouge dès qu'on parlait devant eux de Weygand. On colportait que Clemenceau, dont tant de boutades auront été autant de mauvaises actions (un homme, quel qu'il soit, ne fait pas constamment bien ou constamment mal; même chez les plus grands, leur existence n'est qu'un tissu de grands et de petits côtés, de choses bonnes et de choses mauvaises, de réussites et d'échecs); Clemenceau donc avait dit qu'il fallait se méfier de Weygand. Il est bien évident que le « Tigre », tout en dehors et qui entrait en vibration au moindre souffle, devait se sentir interloqué en présence de cet homme froid, correct, impassible que reste, en toutes circonstances, le général Weygand; son petit œil noir scrutateur qui, dans les conseils gouvernementaux de 1918 accompagnait constamment les déchaînements verbaux et les gestes animés de Foch, et qui vous regardait jusqu'au fond de l'âme, tant il a toujours le désir de bien comprendre, devait être une gêne pour Clemenceau. En fait, le général Weygand a toujours été l'homme le plus respectueux des lois de son pays, et c'est presque lui faire injure que d'avoir à le dire, tant ses belles qualités de soldat et de patriote ne lui permettent pas de comprendre qu'il en puisse être autrement.

Quoi qu'il en soit, le général Weygand restait une sorte d'épouvantail pour la gauche, et comme M. Painlevé obéissait strictement aux directives qui lui venaient de cette partie de l'opinion, le nom de Weygand n'était jamais officiellement mis en avant. Pourtant le maréchal Pétain réclamait ce général avec insistance. Quand on eut trouvé la candidature du général Maurin — et cet artilleur aurait à coup sûr fait un excellent chef d'état-major de l'armée au moment où se posent tant de questions relatives au matériel de guerre — le maréchal Pétain, raconte-t-on, répondit en substance : « Je ne m'oppose pas à ce que vous nommiez maintenant Maurin, mais à la moindre alerte de tension politique, j'exige d'avoir Weygand comme major général ».

Dès l'été dernier, on avait cru que la difficulté serait tournée par la délivrance au général Weygand d'une lettre de service le désignant en qualité d'adjoint au vice-président du Conseil supérieur de la guerre. Solution qui n'en était pas une : comment voulait-on qu'un homme de l'envergure du général Weygand, conscient des responsabilités qu'il encourt et que d'ailleurs il n'a jamais hésité à regarder en face, consentît à rester ainsi dans une équivoque si dangereuse! Pour lui, être adjoint au généralissime impliquait un droit de regard et un droit d'autorité sur tout ce qui se fait en temps de paix, sur tout ce qui se prépare en vue de la guerre. En fait, le véritable, le seul adjoint possible du général en chef, c'est le chef d'étatmajor de l'armée.

On l'a finalement compris : en France, le bon sens, la logique ne perdent jamais leurs droits et, tôt ou tard, ils l'emportent.

Ainsi l'ont-ils emporté en janvier 1930 par ce que, par une sorte de coquetterie bien compréhensible, le général Débeney avait décidé de quitter à cette époque, et pas un jour avant, les hautes fonctions qu'il exerçait depuis la mort du regretté général Buat. Six ans après, jour pour jour, et plus longtemps qu'aucun de ses prédécesseurs

depuis la création du poste sous le gouvernement de la Troisième République, le général Débeney aura été un vigilant chef d'étatmajor à une époque où la besogne ne fit point défaut. Evacuations de la Ruhr et, successivement, des première et deuxième zones occupées en Rhénanie par les armées alliées, affaires du Maroc et affaires du Levant, réorganisation de l'armée, tels sont les objets qui ont réclamé, pendant cette période, l'activité de notre étatmajor. Il faut attendre quelques années avant de chercher à porter un jugement éclairé sur la dernière partie de l'œuvre accomplie par le général Débeney ; je veux dire la réorganisation de l'armée. C'est lui qui aura, sans opposer la moindre inertie, le premier pleinement consenti à entrer dans la voie indiquée par le Parlement en ce qui concerne nos institutions militaires et leur orientation vers la nation armée. Tout n'est pas pour le mieux dans cet ordre d'idées et, en dehors du principe, il reste bien des défauts à redresser, qu'il est bon, précisément, de faire redresser par un autre que leur propre instaurateur.

M. Maginot a fait plus qu'apporter au problème du haut commandement la solution du moment vers laquelle tendaient tous les vœux, toutes les aspirations de l'armée elle-même. Il a voulu prévoir l'avenir et travailler à la continuité de cette solution. Les hommes passent, l'armée demeure. Et si l'on peut prévoir qu'à une échéance fatale, que l'on souhaite la plus reculée possible, je le répète, le général Weygand remplacera le maréchal Pétain, notre diligent ministre de la guerre, bien inspiré sans doute par son chef de cabinet, le général Georges, qui mériterait lui aussi qu'on lui consacre une étude spéciale, a désigné le général Gamelin pour remplir auprès du général Weygand le rôle de premier sous-chef d'état-major de l'armée.

Le général Gamelin est, lui encore, un jeune : il était chef de bataillon en 1914 et général de brigade en 1918 ; pendant la guerre, il n'avait exercé que le commandement d'une division ; mais de 1914 à 1916, il fut pour le général Joffre, ce que la légende fait du père Joseph pour le cardinal de Richelieu, un conseiller et un inspirateur. On peut dire que c'est à Gamelin qu'est due la bataille de la Marne sous la forme qu'elle a revêtue le 5 septembre 1914. Voir aujourd'hui attelés au même char, ceux qui furent, à peu près simultanément, les collaborateurs les plus assidus, les dépositaires de la pensée militaire la plus intime des deux plus grands chefs de la grande guerre, Joffre et Foch, et voir un si bel attelage entre les mains de Pétain le troisième plus grand chef de la grande guerre, quel meilleur gage de rénovation indispensable juxtaposé à la certitude que rien des leçons du passé ne sera perdu pour notre armée!

Nous avons enfin, dans cette armée, les hommes qu'il faut aux

places qui leur conviennent. Ce sentiment est aujourd'hui si répandu dans la masse de l'opinion, que l'interpellation qu'un obscur socialiste avait lancée contre le gouvernement sitôt connue la désignation du général Weygand, a tourné à la dérision entière de l'interpellateur. A peine lui a-t-on sauvé la face en transposant le sujet : d'une question de personne, on s'efforça de faire une question de principe. On cessa de parler à la tribune de la Chambre du général Weygand et l'on demanda au ministre quel était son point de vue sur l'organisation même de notre haut commandement.

Nul n'ignore l'importance capitale de cette question, toujours en suspens dans les régimes de démocratie plus ou moins soupçonneuse à l'égard des pouvoirs publics. Laquelle des deux solutions prévaudra-t-elle, entre celle qui concentre la puissance militaire dans une seule main dès le temps de paix, ou celle qui la fractionne entre le vice-président du Conseil supérieur de la guerre, inspecteur général de l'armée, d'une part, et le chef d'état-major de l'armée, d'autre part ? Au cours de l'interpellation relatée ci-dessus, on a soutenu qu'avec la première solution, non seulement un seul homme si puissant pouvait être tenté d'abuser de l'autorité totale qu'on lui concédait, mais encore qu'il était mauvais de lui accorder à la fois le souci de l'exécution et de la vérification. Il est de bonne règle administrative de séparer toute gestion du contrôle et les confondre, c'est... comment dira-je? c'est faire ce qu'ont trop tendance à faire nos parlementaires actuels qui précisément accomplissent ainsi une détestable besogne.

Pourtant, à côté de cette théorie, il y a les faits, les précédents qui parlent à leur tour avec une rare force de persuasion. Il y a le cas Joffre qui, en 1914, se trouvait depuis 1912 investi d'une autorité quasi souveraine sur l'armée tout entière. L'historien impartial s'accorde à reconnaître dans cette disposition alors en vigueur une cause fondamentale de notre victoire au début des hostilités. A l'effondrement de tous les pouvoirs lors des premières affaires de la grande guerre, a survécu l'omnipotence du commandant en chef des armées françaises du Nord et du Nord-Est, et cette omnipotence a pu manœuvrer le faisceau des volontés individuelles du pays qui ne voulait pas succomber dans la lutte.

Facteur d'exécution à la guerre, cette omnipotence a été, avant la guerre, un facteur de préparation non moins efficace pour l'armée. Rien ne lui échappait, ni des choses ni des gens ; aucune équivoque n'était possible qui profitât de la présence simultanée de deux chefs, l'un disposant des organes de réalisation, c'est-à-dire l'état-major ; l'autre, celui qui allait être le seul responsable, d'un simple droit de

regard, avec pour moyen de répression, le recours à un ministre, personnage politique éphémère, forcément dans la dépendance technique du chef d'état-major contre lequel précisément s'exerçait le recours.

Je sais bien qu'il y a, pour un gouvernement, l'impérieuse nécessité de pouvoir être éclairé, et période d'hostilités, dans son rôle de direction de la guerre. Le système en vigueur en 1914 ne lui ayant pas permis d'être éclairé, il a dû abdiquer entre les mains de Joffre qui a ainsi mené à lui seul, et pas mal du tout, la barque française. En réalité, qu'il y ait au cours d'un conflit deux grands chefs militaires, l'un à Paris auprès du gouvernement, l'autre à la tête des armées en opérations, c'est là une solution qui ne peut s'appliquer utilement que dans des cas bien particuliers; celui, par exemple, où les armées de campagne sont très éloignées de la capitale. Car sitôt que l'éloignement n'est pas excessif, tel était le cas en 1917, le chef qui occupe le poste de conseiller du gouvernement cède à une tendance invincible, qui est d'étendre son autorité sur les troupes d'opérations elles-mêmes.

Parfait quand il a l'occasion, comme eut Foch en 1918, de commander à des armées de nationalités différentes; ainsi a-t-il pu dissimuler sous une formule interalliée, sa prise de possession sur Pétain, commandant des armées françaises. Mais supposez qu'il n'y ait eu alors en présence que ces seules armées françaises face aux armées allemandes, Foch eût agi de même, et quel conflit de commandement n'en serait-il pas résulté! Voyez à quel degré d'irritation ont monté les relations non point personnelles, mais d'état-major à état-major, en 1914 et 1915, entre Joffre et Galliéni, du seul fait de la présence de ce dernier à Paris, soit d'abord, en qualité de gouverneur militaire et commandant de l'armée de Paris, soit ensuite comme ministre de la guerre.

D'autres exemples historiques — celui de 1870 entre autres — pourraient également être invoqués au sujet de ce si grave problème d'organisation du haut commandement.

Pour moi, je reste partisan de la solution de 1912-1914; elle a fait ses preuves en paix et en guerre. Et l'argument du loyalisme républicain de Joffre qui n'était pas douteux ne peut pas davantage être mis en doute en ce qui concerne l'un quelconque des chefs militaires dignes de revêtir de si délicates fonctions. Le temps de Bonaparte est passé et la France restera à l'abri des coups d'Etat, tant qu'elle aura à sa tête un gouvernement digne d'elle.